



Union professionnelle des psychologues cliniciens francophones

Communiqué de presse – 20/12/23

**Convention INAMI 2024 pour les Soins Psychologiques de Première Ligne :
Avancées Significatives et Défis à Relever**

L'Union Professionnelle des Psychologues Cliniciens Francophones (UPPCF) exprime sa reconnaissance envers les Autorités publiques pour les efforts considérables mis en œuvre dans la nouvelle convention de l'INAMI, marquant une avancée significative dans la prise en considération de la santé mentale en Belgique. L'augmentation budgétaire de 55,5 millions d'euros pour 2024 est un signe indéniable de l'engagement du gouvernement à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins psychologiques, soulignant une évolution positive dans la reconnaissance de l'importance de la santé mentale au sein de notre société.

Cette convention s'engage à développer des soins psychologiques de première ligne innovants, notamment à travers des interventions communautaires et des séances de groupe, des approches novatrices qui facilitent l'accès aux soins et tentent de réduire la stigmatisation de la santé mentale. Ces pratiques sont envisagées comme un progrès dans le renforcement de la résilience et de la solidarité au sein de nos communautés.

Cependant, l'UPPCF souhaite attirer l'attention sur certains défis persistants.

Nous devons être vigilants de ne pas négliger pour autant les demandes et les besoins existants en consultations individuelles, un pilier fondamental des soins de santé mentale, tout en explorant des initiatives nouvelles. Bien que la prise en charge des personnes présentant des problèmes psychiques légers à modérés soit essentielle, il est impératif de répondre aux besoins des personnes présentant des problématiques plus complexes et chroniques.

Seulement 25% des psychologues et orthopédagogues cliniciens ont été partiellement conventionnés pour un nombre limité d'heures hebdomadaires (9h de conventionnement en moyenne par psychologue) réduisant l'accès aux soins pour une partie importante de la population. Dès lors, l'UPPCF recommande d'augmenter significativement le nombre de ces professionnels conventionnés pour mieux répondre aux besoins actuels et croissants en soins psychologiques en Belgique.

La collaboration interdisciplinaire est un aspect clé de cette convention. Les psychologues et orthopédagogues sont prêts à collaborer, dans le respect scrupuleux des principes déontologiques établis par l'Arrêté Royal du 2 avril 2014 fixant les règles de déontologie du psychologue, ainsi que du consentement libre éclairé du patient (loi sur les droits du patient de 2002).

L'UPPCF apprécie la prise en compte de la gratuité des soins pour les enfants et adolescents, ainsi que l'inclusion de la prise en charge de troubles spécifiques comme le COVID long et les troubles du comportement alimentaire. Ces mesures témoignent de la volonté d'améliorer la prise en charge des problématiques dont la fréquence est particulièrement alarmante (telle que l'obésité infantile, par exemple) et de réduire les obstacles financiers pour les familles les plus précaires.

En conclusion, l'UPPCF, tout en saluant les progrès de la nouvelle convention, souligne l'importance d'une collaboration continue et constructive avec les Autorités pour relever ensemble les défis restants. Nous restons déterminés à travailler de concert avec toutes les parties prenantes pour garantir un accès équitable et complet aux soins psychologiques pour tous les citoyens belges. L'UPPCF est ouverte au dialogue et prête à collaborer pour le bien-être de tous les citoyens belges.